

Auxerre, le 30 mars 2010

l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré nommés à titre provisoire

Division du personnel (DIPER 1/1)

Affaire suivie par M^{me} Danièle Tournaille Téléphone 03.86.72.20.21 Fax 03.86.51.21.30 Mél.

Objet: Mouvement des personnels enseignants 1^{er} degré – Rentrée 2010

Références:

12 bis boulevard Galliéni BP 66 89011 Auxerre cedex

J'ai l'honneur de vous rappeler que vous êtes nommé(e) à titre provisoire sur le poste que vous occupez actuellement et que vous devez impérativement participer au mouvement des personnels enseignants du premier degré avant le **23 avril 2010**, délai de rigueur.

Un exemplaire du Bulletin départemental « Spécial Mouvement » est d'ores et déjà mis en ligne sur le site de l'Inspection Académique (http://ia89.ac-dijon.fr). La liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants paraîtra sur ce même site dans les jours à venir.

Il vous appartient de les consulter.

Pour l'Inspecteur d'Académie et par autorisation Le Chef de Division

Chantal VEYRAT